

La distraction au volant à l'intérieur et à l'extérieur de l'entrepôt

Dipali Patel | Ariva | Spécialiste de la santé et de la sécurité

Avec l'évolution des technologies de téléphones cellulaires et appareils mobiles, on observe une augmentation du risque d'accident de véhicule aussi bien sur la route que dans l'entrepôt.

Avec l'évolution des technologies de téléphones cellulaires et appareils mobiles, on observe une augmentation du risque d'accident de véhicule aussi bien sur la route que dans l'entrepôt. De nos jours, la conduite avec une main sur le volant et l'autre tenant un téléphone cellulaire est devenue la norme. La distraction au volant ne se limite pas aux téléphones cellulaires et appareils mobiles, mais touche tout ce qui dévie l'attention de l'automobiliste de sa trajectoire. Les conséquences sont graves voire fatales, dans certains cas.

Du bout des doigts, les gens vérifient l'itinéraire à emprunter pour parvenir à leur prochaine destination, reçoivent des textos de leurs familles et amis, mettent à jour leur statut sur les réseaux sociaux ou répondent à un appel de leur superviseur ou représentant(e) du service à la clientèle au sujet de l'H.A.P. des commandes de leurs clients. Ces distractions ne touchent pas seulement la personne moyenne au quotidien, mais également les camionneurs, le personnel de vente et les conducteurs de chariot élévateur dans le secteur de la distribution. La législation provinciale concernant la conduite distraite devient plus rigoureuse en ce qui a trait à la conduite sur les routes et elle prévoit des amendes plus corsées, le retrait des permis de conduire et des points d'inaptitude. Mais qu'en est-il des conducteurs de chariot élévateur? Il n'existe pas de loi régissant la conduite distraite de chariots élévateurs à part la clause de fonctions générales indiquant qu'il faut « prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer la protection du travailleur » selon la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Les distractions les plus courantes sont les téléphones cellulaires qui entravent l'aptitude et la performance de conduite de plusieurs manières :

- * Le conducteur ou la conductrice réagit plus lentement lorsqu'il doit freiner en cas d'urgence.
- * Le conducteur ou la conductrice rencontre des difficultés pour conduire tout droit, éviter des obstacles sur la route ou maintenir une distance sécuritaire avec d'autres véhicules.
- * Le conducteur ou la conductrice est moins conscient(e) de ce qu'il se passe autour de lui ou d'elle, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du véhicule.
- * Son champ visuel est réduit.

Un téléphone cellulaire a de ce fait une incidence négative sur les tâches visuelles, cognitives et de coordination. Il nuit plus aux tâches liées à la vue du conducteur ou de la conductrice, c.-à-d. sa conscience des événements et objets surgissant dans l'environnement, qu'aux tâches associées à ses actions. Le plus grand danger réside dans la conversation en elle-même, pas simplement dans la manipulation de l'appareil mobile. Les accidents provoqués par la distraction au volant mettent en danger des vies humaines, mais ont également des retombées sur la productivité, les H.A.P. de livraisons et peuvent occasionner des dégâts matériels.

Quelles mesures peuvent prendre les employeurs?

Les employeurs peuvent certainement fournir des appareils mains libres aux employés qui doivent répondre au téléphone, mais aussi élaborer, mettre en œuvre et imposer des politiques et procédures.

Chez Ariva, nous avons mis en œuvre les règles de sécurité suivantes concernant les téléphones cellulaires et les appareils de musique pour les conducteurs et manutentionnaires en parallèle avec des règles de sécurité concernant le mode mains libres :

- * Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire qui n'est pas équipé de la fonction « mains libres » lors de la conduite d'un véhicule; les conducteurs doivent arrêter leur véhicule à un endroit où le stationnement est autorisé.
- * Les conducteurs qui tiennent un téléphone cellulaire dans leur main sont présumés l'utiliser.
- * Les appareils de musique comportant une fonction casque sont interdits lors de la conduite d'un véhicule ou de l'utilisation d'une machine en entrepôt.
- * Les conducteurs peuvent utiliser un GPS (système mondial de localisation) à des fins de navigation lorsqu'ils conduisent un véhicule tant que le GPS est correctement fixé sur le tableau de bord ou le pare-brise. Le GPS ne peut être utilisé comme terminal de poche et aucune programmation/manipulation manuelle ou réglage des systèmes GPS ne peut avoir lieu pendant la conduite. Les paramètres doivent être programmés avant de conduire.
- * Il est interdit aux manutentionnaires d'utiliser un téléphone cellulaire personnel pendant le service à l'exception des pauses. Les téléphones cellulaires à usage commercial sont seulement autorisés si les manutentionnaires arrêtent d'utiliser une machine avant de répondre ou d'effectuer des appels de nature professionnelle. Si pour une raison quelconque il est absolument nécessaire que le conducteur ou la conductrice utilise le téléphone cellulaire en conduisant, les précautions suivantes doivent être prises :
- * Les fonctions mains libres doivent être facilement accessibles. Si le téléphone n'est pas dans un lieu accessible, le conducteur ou la conductrice ne doit pas essayer de chercher l'appareil et doit laisser la messagerie vocale prendre l'appel.
- * Ne jamais prendre de notes ou lire en utilisant un téléphone cellulaire.
- * Les systèmes mains libres doivent être solidement fixés sur un support afin d'éviter toute manipulation pendant la conduite. Les appareils équipés de la technologie sans fil Bluetooth ou tout autre appareil pouvant être attaché à l'oreille ne sont pas autorisés, et il en est de même pour les dispositifs de reconnaissance vocale. L'utilisation d'un casque avec un appareil « mains libres » est autorisée à condition que le casque comporte seulement un écouteur pour que le conducteur ou la conductrice puisse toujours entendre les bruits de circulation environnants.

La mise en application de ces règles est extrêmement importante. Une formation des employés conjuguée à des rappels de sécurité, des conversations individuelles et des mesures disciplinaires représentent quelques-unes des méthodes employées par Ariva.